



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 16 mars 2021

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture: 20h00

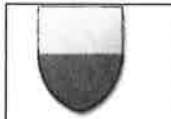
Appel: 44 membres présents, 6 membres excusés, 3 membres non excusés

Excusés	
	Annelore Carrayol
	Véronique Grin
	Antonio Magallanes
	Carmelo Nicolo
	Thomas Rigolet
	David Savelli
Non excusés	
	Ameur Jalleb
	Pierre Maeder
	Denis Mézentin

Le quorum est atteint: 87%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué N° 37
4. Election de deux nouveaux membres à la Cofin (RV).
5. Préavis 2016/2021/N°57. Demande de crédit d'étude pour l'interface de la gare de Rolle. Traité par une commission ad hoc (1^{er} membre : RV; rapporteur : PLR) et par la Cofin.
6. Préavis 2016/2021/N°58. Demande de crédit d'aménagement route Vallée, Grand-Pré. Traité par une commission ad hoc (1^{er} membre : RV; rapporteur : PLR) et par la Cofin.
7. Préavis 2016/2021/N°60. Grand Rue – Installation vidéosurveillance. Traité par une commission ad hoc (1^{er} membre : RV; rapporteur : PLR) et par la Cofin.
8. Préavis municipal 2016-2021 N° 52 – Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026. Rapport de la Cofin – prise de décision.
9. Préavis municipal 2016-2021 N° 59 – Demande d'un crédit d'un montant de Fr. 193'550.- pour le financement d'une action pour soutenir les entreprises rolloises touchées par les mesures sanitaires, favoriser le pouvoir d'achat et garantir la diversité du tissu économique local. Rapport de la Commission ad hoc et de la Cofin – prise de décision.
10. Interpellation de M. Arthur Petit « Mobilité douce, cheminements piétons, transports publics, où en est Rolle ? ». Réponse écrite de la Municipalité.
11. Motion de M. Arthur Petit et Consorts : « Multimodalité accessible ».
12. Postulat de M. Baptiste Conti et Consorts: « Réaménageons nos cours d'école ».
13. Associations intercommunales.
14. Divers et propositions individuelles.



Conseil Communal de Rolle

La Présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et annonce que l'ordre du jour est modifié par l'ajout d'un point qui est celui de la nomination d'un scrutateur en remplacement de Mme Arlette Devaud. L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

Le procès-verbal est accepté à la majorité, après deux modifications mineures.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente attire l'attention des conseillers sur la nouvelle page extranet du site de la commune de Rolle, page dévolue aux conseillers depuis laquelle ils pourront consulter et télécharger tous les documents relatifs aux séances du Conseil communal. Jusqu'en juin les documents seront également reçus par courrier afin d'assurer une bonne transition, et dès septembre 2021 ce ne sera que l'ordre du jour qui sera transmis par courrier.

Elle lit les lettres de démission de Mme Lucette Schmutz et de Mme Arlette Devaud de leur fonction de conseillère communale. Mme Schmutz étant membre de la commission du PM 54, elle est remplacée par M. Magallanes.

3. Communications de la Municipalité

M. Micello annonce qu'en collaboration avec le centre socio-culturel Sesame, le travailleur social de proximité, les services culturels, événementiels et sport de la commune, un programme de sport libre sera déployé durant le mois d'avril, faisant suite à une motion du Conseil communal et à une volonté de la Municipalité de promouvoir une politique sportive un peu différente. C'est un programme qui aura principalement lieu le week-end, après les heures scolaires et concernera la tranche d'âge des 10-16 ans; pour les 16-20 ans ce sera en soirée. Ce sera également une opportunité pour les 16-20 ans de suivre une formation pour obtenir des certifications au niveau du monitorat et de gérer ces sessions sportives. Une information plus complète suivra.

Mme Tecon est heureuse et soulagée de pouvoir communiquer au sujet des difficultés rencontrées dans l'association de protection civile du district de Nyon, le Conseil intercommunal ayant déjà été renseigné. Au courant de l'été 2020 il a été porté à la connaissance du Comité de direction l'existence de courriers et de messages envoyés directement au Canton par des collaborateurs et des astreints de l'ORPC de Nyon se plaignant du fonctionnement et de la mauvaise gestion opérationnelle de l'association. Il a également été fait mention d'un événement inadmissible survenu sur le territoire du CEP de Prangins. Le Codir, réuni rapidement et en urgence, a pris des mesures immédiates. Il a réparti les différents dicastères entre ses membres et collaboré étroitement avec les professionnels permanents. Dans le même temps il a mandaté une société externe afin de mener un audit RH. Simultanément, un audit financier était lancé par le CCF. En amont et dès le début de ces démarches, le Codir a décidé de suspendre le commandant dans l'attente du résultat des investigations et de confronter le président à ses responsabilités. Ces audits se sont terminés avec la remise de rapports qui révèlent des carences dans le fonctionnement opérationnel et dans les procédures financières courantes. Dès lors, le président a présenté sa démission le 28 octobre dernier et le commandant a démissionné de sa fonction au 31 décembre 2020. Politiquement, et dans un souci constant d'efficience, le Codir a procédé à une réorganisation interne qui a été soumise à l'approbation du Conseil intercommunal convoqué en séance extraordinaire le 20 janvier 2021. Au niveau de la conduite opérationnelle, et vu l'incertitude régnant sur la réorganisation de la Protection civile vaudoise, il a été décidé de ne pas engager un nouveau commandant. Un binôme administratif et opérationnel est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2021. Monsieur Alain Delacour, collaborateur du SSCM, assure le côté administratif et Monsieur Marc Dumarthey, commandant de l'ORPC du district de Morges est en charge du volet opérationnel.



Conseil Communal de Rolle

Depuis lors un énorme travail est effectué par tous les acteurs politiques et opérationnels pour combler les carences mises à jour par les rapports d'audit.

M. Haldimann à propos du PM 48 sur le chauffage à distance, après des discussions et des apports judicieux des commissions, informe que la Municipalité a décidé de le retirer et reviendra peut-être ultérieurement avec une nouvelle version.

Il y a des travaux en cours au giratoire de la Harpe car de nombreux véhicules lourds passent et mordent la pastille centrale, ce qui a engendré des dégâts au granit qui s'est soulevé; il a fallu réagir et penser à une nouvelle armature.

4. Election de deux nouveaux membres à la Cofin (RV).

Mme Ruchti est proposée en remplacement de M. Blaser et M. Conti est proposé en remplacement de Mme Devaud. Ils sont élus à la majorité.

4bis. Election d'un scrutateur suppléant

Mme Schlup est proposée en remplacement de Mme Devaud. Elle est élue à la majorité.

5. Préavis 2016/2021/N°57. Demande de crédit d'étude pour l'interface de la gare de Rolle. Traité par une commission ad hoc (1^{er} membre : RV; rapporteur : PLR) et par la Cofin.

Président, M. Bréchon; Rapporteur, Mme Carrard Gay; Membres, MM. Monod, Gaberel, Beck, Capriati, Roland.

6. Préavis 2016/2021/N°58. Demande de crédit d'aménagement route Vallée, Grand-Pré. Traité par une commission ad hoc (1^{er} membre : RV; rapporteur : PLR) et par la Cofin.

Présidente, Mme Beck; Rapporteur, Mme Eynard; Membres, MM. Rosset, Anderegg, Gaberel, Troccoli ; Mme Fries.

7. Préavis 2016/2021/N°60. Grand Rue – Installation vidéosurveillance. Traité par une commission ad hoc (1^{er} membre : RV; rapporteur : PLR) et par la Cofin

Présidente, Mme Ruchti; Rapporteur, Mme Gentile; Membres, MM. Ansermoz, Magallanes, Tschudin; Mmes Eynard, Mashoor.

8. Préavis municipal 2016-2021 N° 52 – Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026. Rapport de la Cofin – prise de décision.

Le rapporteur, M. Bréchon, lit les conclusions du préavis municipal puis celles du rapport de la Cofin et ensuite un second amendement émis par la Cofin qui amende le point 2 : « Que les jetons de présence et indemnités des associations et sociétés régionales et intercommunales indépendamment de leur forme juridique, reçus par les membres de l'Exécutif doivent être versés dans la caisse communale, dans les cas où le Municipal siège comme délégué de la Commune ».

La Présidente ouvre la discussion sur le premier amendement ; l'indemnité augmentée à Fr. 94'416.- pour le Syndic et à Fr. 62'944.- pour les municipaux est amendée et correspond aux montants actuels, à savoir à Fr. 80'790.- pour le Syndic et Fr. 53'860.- pour les municipaux.

M. Paley aimerait avoir l'avis des candidats à la Municipalité, Mme Ruchti et M. Conti.

Mme Ruchti est étonnée de devoir prendre la parole et propose que tous les candidats puissent donner leur avis, par souci d'équité. Elle pense que nul ne vise un siège à la Municipalité pour l'argent qui n'est pas un point déterminant en tout cas pour elle.

Mme Rod pense qu'effectivement les candidats ne se présentent pas pour l'argent et elle suit la Cofin mais s'abstiendra de voter.

La Présidente clôt le débat et passe au vote sur le premier amendement qui est accepté à la majorité.

La Présidente ouvre la discussion sur le second amendement relatif aux jetons de présence.



Conseil Communal de Rolle

M. Joly précise que l'amendement a été déposé car la Cofin s'est aperçue, au cours de cette législature, qu'il y avait un manque de clarté dans la définition des entités dans lesquelles les municipaux avaient l'occasion de siéger; on n'est pas à l'abri que l'une ou l'autre de ces entités ou associations change de raison juridique, respectivement on peut avoir à siéger dans une coopérative. L'idée est que toutes formes d'associations soient couvertes par cet amendement.

La Présidente clôt le débat et passe au vote sur le second amendement qui est accepté à la majorité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond, et la parole n'étant pas demandée la reforme et passe au vote qui montre que les conclusions du PM 52 amendé sont acceptées à la majorité.

« Fondée sur le rapport, la commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes »

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis N° 52 amendé de la municipalité du 28 septembre 2020
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

Décide

1. De fixer les indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026 à raison de :
 - Fr. **80'790.**— pour le syndic, représentant une activité (taux de rémunération) de 60%.
 - Fr. **53'860.**— pour chacun des 4 municipaux, représentant une activité (taux de rémunération) de 40%.
2. Que les jetons de présence et indemnités des associations et sociétés régionales et intercommunales indépendamment de leur forme juridique, reçus par les membres de l'Exécutif doivent être versés dans la caisse communale, dans le cas où le Municipal siège comme délégué de la Commune.
3. De fixer un montant forfaitaire de Fr. 1'200.- par année pour les frais de téléphone.
4. Que les membres de l'Exécutif âgés de moins de 70 ans doivent s'affilier à la CIP aux mêmes conditions que le personnel communal.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 16 mars 2021

9. Préavis municipal 2016-2021 N° 59 – Demande d'un crédit d'un montant de Fr. 193'550.- pour le financement d'une action pour soutenir les entreprises rolloises touchées par les mesures sanitaires, favoriser le pouvoir d'achat et garantir la diversité du tissu économique local. Rapport de la Commission ad hoc et de la Cofin – prise de décision.

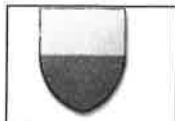
Mme Beck, rapporteur de la commission ad hoc lit les conclusions du préavis puis celles du rapport de la commission. Elle est suivie par Mme Schlup qui lit les conclusions du rapport de la Cofin.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Petit annonce que le groupe PLR soutient le préavis municipal.

M. Paley s'abstiendra de voter car il regrette le manque de débats alors qu'un rapport préconise d'accepter le préavis et un autre préconise de le refuser.

M. Schatzmann répond à M. Paley en confirmant qu'il est étonnant de voir une commission refuser les conclusions du préavis, mais les discussions ont tourné essentiellement autour de la deuxième partie de l'aspect financier à savoir le montant de Fr. 70'000.- environ qui était prévu pour une attribution pour les gens bénéficiant déjà d'une subvention à l'assurance maladie, et c'est ce point-là qui a provoqué des discussions nourries. Jusqu'à ce soir on ne savait pas qu'un revirement aurait lieu et il en est le premier ravi puisque l'objectif n'était pas de faire refuser ce préavis mais bel et bien de l'accepter tel que présenté par la Municipalité sans amendement.



Conseil Communal de Rolle

Ce fut compliqué car certains amendements ont été présentés par certains commissaires, aucun d'entre eux n'ayant obtenu de majorité. Le seul vote qui s'est révélé valable à la fin de la séance fut celui consistant à refuser le préavis tel que présenté.

La Présidente clôt le débat et passe au vote sur les conclusions du préavis municipal N° 59 qui est accepté à la majorité.

« Fondée sur le rapport, la commission des finances vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes »

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis N° 59 de la municipalité
- entendu les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances chargées d'étudier cet objet

Décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2021 de Fr. 193'550 pour couvrir les dépenses liées au financement d'une action de soutien en faveur des entreprises et des ménages rollois touchés par les mesures sanitaires ;
2. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 1010.365900 - Dons, aides et subventions casuelles ;
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 16 mars 2021

10. Interpellation de M. Arthur Petit « Mobilité douce, cheminements piétons, transports publics, où en est Rolle ? ». Réponse écrite de la Municipalité.

La Présidente passe la parole à M. Petit qui se dit satisfait de la réponse de la Municipalité.

11. Motion de M. Arthur Petit et Consorts « Multimodalité accessible ».

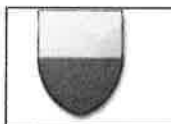
Cette motion étant soutenue par plus de 5 conseillers, la Présidente ouvre la discussion.

M. Haldimann estime que la première partie de la motion pose une difficulté car elle ne correspond pas à des compétences communales ou municipales. La tarification des transports publics est de compétence de la communauté tarifaire et cette partie sera impossible à modifier. Par contre il sera possible d'informer les CFF et les autres partenaires de transport, mais il ne faut pas être dupe car il ne sera pas possible d'aller beaucoup plus loin que des courriers et des discussions avec les autres municipalités.

M. Petit accepte la réponse de la Municipalité.

12. Postulat de M. Baptiste Conti et Consorts « Réaménageons nos cours d'école ».

Mme Suva, tout en projetant des images, explique que le postulat est issu de réflexions faites à l'occasion de balades en famille, entre autres au vieux collège à Nyon où la cour d'école magnifique animée par des arbres et des jeux fait paraître les cours d'écoles rolloises bien peu accueillantes. D'autres cours d'écoles comme à St.Cergue ou Genève sont des places de jeux. A Rolle il n'y a que du béton. Le postulat se suffit à lui-même, et sachant que les aménagements sont de la responsabilité des communes il est soumis à la Municipalité. Il y a matière à planter des arbres, végétaliser des parois pour diminuer les îlots de chaleur que sont ces cours d'écoles et au-delà de ça, pour la santé physique et mentale des enfants il faut être créatif, sans forcément dépenser



Conseil Communal de Rolle

beaucoup. Elle rappelle qu'en Suisse les cours d'écoles sont publiques et qu'elles touchent finalement de nombreuses personnes en tant qu'espaces de vie.

Mme Choulat Pugnale confirme que ce postulat sera pris en considération.

M. Hay convient que c'est un sujet partagé par beaucoup, hors des considérations de partis. Rollois depuis 30 ans, lorsqu'il a découvert avec ses enfants les Petites Buttes toutes neuves, il a trouvé cet endroit odieux. Il n'aime pas le bâtiment qu'il trouve ignoble et pour les enfants qui s'y trouvent il y a un véritable effet de serre. Il eut fallu s'inquiéter de ce thème plus rapidement et il soutient le postulat.

La Présidente clôt le débat et passe au vote sur la prise en considération du postulat et son renvoi en Municipalité qui est accepté à la majorité.

13. Associations intercommunales.

M. Bréchon informe que lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de Nyon Région il a soulevé quatre points qui concernent la commune ou la région.

Stéphane Jaillet municipal à Tartegnin a été élu au Comité Directeur, donc avec lui et Frédéric Mani Syndic de Dully, il y a deux représentants sur neuf pour la sous-région Lac-Vignoble.

Un préavis a été déposé sous la même forme que pour la plateforme intermodale, et M. Bréchon a profité de se glisser dans la commission ad hoc. La région va subventionner aussi cette plateforme intermodale.

Le déplacement de l'abattoir, de la Maison des Vins, et d'une fromagerie du district de Morges - Ces trois projets font partie d'un package et la subvention cantonale va être votée d'ici au 30 juin; il sera ensuite possible d'aller de l'avant pour leur réalisation. Une association regroupant ces trois structures a été créée, Madame Chantal Maurer représente Mont sur Rolle pour la Maison des Vins. Le Conseil intercommunal a voté un crédit pour un système de vote électronique assez compliqué puisque les votes ont besoin de la double majorité, et le Conseil communal de Rolle pourrait en profiter pour un prix diminué de moitié, à savoir environ Fr. 11'000.-. L'entreprise qui a développé le système se trouve à A1 Center.

14. Propositions individuelles et divers.

M. Deruaz remarque qu'en plus de 30 ans de participation aux séances du Conseil communal, il a pour sa part constaté pour la première fois ou l'une des première fois le traitement d'un préavis pour lequel la commission ad hoc était contre et la Cofin pour. Il remercie les membres de ces deux commissions pour lui avoir fait découvrir un nouveau cas de figure avant sa retraite politique. En tant que membre de la Cofin il serait dans une position délicate s'il devait entrer à la Municipalité quelques semaines après par rapport au travail du contrôle des comptes de l'année précédente. Ceci explique son vote précédent qui n'était pas lié aux personnes mais aux circonstances. Il était président de la Cofin à la fin de la législature précédente et se souvient qu'un Municipal a dû très souvent s'abstenir en commission des finances. Il tient par ailleurs à remercier Madame Tecon pour sa volonté de transparence par rapport à ce qu'elle a relaté précédemment. Il a vraiment l'impression qu'elle a dû lutter pour obtenir le droit de parler, ce qui le dérange beaucoup. Le manque de transparence dans les associations intercommunales a été l'un de ses chevaux de bataille et malheureusement on en a une démonstration flagrante. En fait ce n'est pas possible pour les délégués représentants des communes de faire le même travail dans toutes ces associations que celui qu'ils font en tant que municipaux. Ces associations intercommunales sont dangereuses pour la démocratie. Pour en diminuer fortement le nombre, il ne voit qu'une solution qui est celle des fusions, donc avoir des entités communales assez grandes. En diminuant le nombre de communes on diminuera le nombre d'associations intercommunales et surtout on évitera celles qui comprennent une quarantaine de communes. Qui se sent réellement concerné par le contrôle de ce genre d'associations ?



Conseil Communal de Rolle

Il s'interroge sur le rôle des grandes communes du district qui auraient dû assumer le rôle de « grandes sœurs » dans ces associations. Il remercie à nouveau Mme Tecon pour sa volonté de transparence.

M. Scaiola a une question concernant le chapitre 3 du communiqué de la Municipalité sur la facture sociale dont il ne comprend pas très bien le point 1.

Le Syndic complète le paragraphe en expliquant que les personnes morales ont passablement contribué aux recettes fiscales de la commune, et en 2020 de manière plus qu'exceptionnelle. Selon les renseignements fournis par l'administration fiscale cantonale ce temps-là est terminé, en tout cas il est terminé en termes de montants importants qui impactaient la situation rolloise spéciale.

Mme Ruchti a vu dans les communications municipales plusieurs entrées en service de nouveaux membres du personnel et en janvier elle a lu dans un quotidien que la commune de Rolle ne faisait pas partie des 103 communes ayant adhéré à la charte sur l'égalité salariale dans le secteur public. Est-ce qu'une adhésion est planifiée à court terme ?

Le Syndic répond que cette charte n'est pas parvenue jusque sur la table des débats et les municipaux n'en ont donc pas discuté. Cette charte d'équité sera bien sûr signée mais plus que de signer des chartes ce sont les actes qui comptent. Sur ce plan-là, durant la législature, à plusieurs reprises des femmes ont été engagées et l'équité hommes/femmes est respectée; 3 femmes ont remplacé 3 hommes en tant que chefs de service. La cheffe RH qui vient d'être engagée étudie la question de l'équité, notamment l'équité salariale. Un rapport sera remis à ce sujet afin de vérifier qu'il n'y a pas de discrimination au niveau salarial. Les premières analyses montrent plutôt la tendance contraire, à savoir que les salaires féminins sont plus élevés que les salaires masculins. Sous réserve du rapport final.

M. Joly, en référence au point 3 de la Municipalité et en réponse à la question de M. Scaiola, fait part de ses remarques selon le texte suivant :

« L'annonce par le Conseil d'Etat de la fin de l'exception rolloise en lien avec le financement extraordinaire de la facture sociale par la commune pourrait être une bonne nouvelle, mais elle ne l'est pas et ceci pour plusieurs raisons :

- La répartition du financement de la facture sociale entre le canton et les communes n'a pas changé. Les communes vaudoises devront toujours verser environ 900 mio au Canton.
- On annonce aujourd'hui que Rolle ne contribuera plus de façon extraordinaire au financement de la facture sociale dans les années à venir. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les dizaines de millions de la part extraordinaire de Rolle seront dorénavant prélevées par le canton sur toutes les autres communes. Toutes les communes verront leur contribution augmenter, sauf Rolle.
- Ceci d'autant plus que la disparition des contributions extraordinaires rolloises va également manquer dans la péréquation intercommunale, dans laquelle Rolle pouvait se montrer particulièrement solidaire. Ainsi les autres communes vaudoises devront contribuer plus à la facture sociale et recevront moins de la part de Rolle pour financer leur écot. Les comptes seront faits au printemps 2022, nul doute que le retour sur terre sera violent, tout particulièrement à la sortie de la crise sanitaire qui sera aussi économique et sociale.

Voici pour l'image d'ensemble, vous me direz que l'impact sur les autres communes nous importe peu et que c'est aux habitants de Rolle auxquels nous devons rendre des comptes.

Cette annonce par le Conseil d'Etat est probablement le pire message qu'il ait pu nous transmettre. Il faut bien admettre que c'est une insulte faite à nos habitants, à nos autorités ainsi qu'à ce Conseil. Par ce message, le Conseil d'Etat valide en termes choisis le fait que Rolle était bien un cas de rigueur. Il confirme qu'il ne reconnaîtra jamais ce cas de rigueur et qu'il n'a plus besoin de l'être, car ce ne sera plus un cas de rigueur à l'avenir. Pas une ligne de mesures compensatoires, ni même un coup de pouce, rien. En claire et en résumé, « on admet vous avoir racketté pendant des années, maintenant qu'il n'y a plus rien à racketter, on vous laisse tranquilles mais débrouillez-vous ».



Conseil Communal de Rolle

Ce que ce Conseil doit bien comprendre, c'est que toutes ces dernières années, le canton a puisé dans les ressources rolloises à l'excès, ce qui n'a pas permis de maintenir des finances saines, a contraint à l'emprunt et au déficit. Durant les prochaines années, Rolle devra remonter cette pente qui tient plus de la falaise que du faux-plat. L'effort sera colossal car les ressources disponibles ont maintenant disparu.

A tous les candidats au Conseil ou à la Municipalité, le message du Conseil d'Etat annonce que Rolle va connaître les années les plus difficiles financièrement de son histoire. Toutes les prestations que vous souhaitez développer en particulier en matière d'infrastructure, mais aussi de service, vont se heurter aux prélèvements nécessaires au financement des dettes passées, essentiellement utilisées pour financer le train de vie du canton.

Le développement durable se construit sur l'équilibre environnemental, social et économique de la commune. Quand on a déséquilibré l'équation magique en ruinant l'axe économique pour de nombreuses années, les deux autres axes devront aussi en payer le prix.

Rolle a été un acteur essentiel de la solidarité financière cantonale, aujourd'hui elle ne peut même plus être solidaire de ses propres habitants pour leur fournir les infrastructures qu'ils méritent.

Pour terminer, à ceux qui auraient omis de signer l'initiative SOS Communes, qui a pour but de sécuriser le financement de la facture sociale par le canton, comprenez que c'est le seul projet concret actuellement qui permettra de ramener un équilibre dans l'équation du développement durable de la commune de Rolle.

M. Bréchon revient sur les propos de M. Deruaz concernant les associations de communes et convient que ce qui s'est passé avec l'office régional de protection civile est très malheureux, mais en tant que président de la commission de gestion pour la région de Nyon depuis 4 ans, il a pu sortir avec cette commission de nombreux dossiers et les membres cherchent et demandent beaucoup de documents. Il invite les délégués qui participent à ces conseil intercommunaux à s'investir et à s'impliquer dans les commissions de gestion afin d'éviter de parvenir à de telles situations. La région c'est aussi 42 communes.

La Présidente conclut en souhaitant une bonne soirée à chacun et lève la séance à 21h06.

Au nom du Conseil communal

Pascale VOLLENWEIDER
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire